

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 16 JUIN 2026

4.5 – PROGRAMMATION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS – ANNEES 2027 ET 2028

Il est proposé au Conseil d'administration d'Habitat 70 de délibérer concernant la production à court terme (2 à 3 ans) de nouveaux logements sur le territoire.

En effet, dans le cadre de l'objectif ZAN (zéro artificialisation des sols), la loi Climat et résilience (22/08/2021) a fixé un calendrier précis de l'évolution des documents d'urbanisme (SRADDET, Scot et PLUi) devant prendre en compte la nouvelle réglementation.

Les PLUi doivent ainsi être conformes à cet objectif d'ici le 28/02/2028.

Afin de s'assurer du respect des règles par les collectivités, le législateur a également prévu qu'aucune autorisation d'urbanisme ne puisse être délivrée sur les zones AU et assimilées passé cette date.

A ce jour, une seule communauté de communes a fait approuver un PLUi conformément à la loi citée précédemment.

Au vu de la situation et des incertitudes pesant sur les terrains classés actuellement en zone AU, l'organisme propose donc de prioriser la construction sur les terrains appartenant à l'office et classés en zone AU et assimilée.

Viendront s'y ajouter les constructions sur les terrains à acquérir (sous compromis).

Cette manière de procéder bouleversera temporairement :

- La répartition des constructions par territoire (Centre, Sud, Est, Nord)
- Le nombre de logements produits par an (fixé actuellement à 60 logs/an)

Pour mémoire et en parallèle, la construction d'un EHPAD de 80 à 90 places est en étude et pourrait conduire à la demande du nombre d'agréments correspondant.

Enfin, des acquisitions en VEFA pourront être décidées selon les opportunités. Le nombre de logements à acquérir de cette manière serait limité à environ 60 à répartir sur les programmations 2027 et 2028.

Publié le 19/06/2026

Ainsi la programmation proposée est la suivante :

Propriété	secteur	commune	zonage	LLS	LOT	Zonage avec PC à déposer en 2027 pour autorisation au 22/02/28	Prog 2027	Prog 2028	Prog 2029	Total logts progs 27-28-29
STOCK	CENTRE	COMBEAUFONTAINE	AUb	12		X	6		6	12
STOCK	CENTRE	VAIVRE-ET-MONTOILLE	1AU	39		X	23	16		39
STOCK	EST	VILLERSEXEL	1AU	2		X	2			2
STOCK	NORD	FOUGEROLLES	A préciser	10		X		10		10
STOCK	SUD	BUSSIERES	1AU	4	4	X	4			4
STOCK	SUD	VALAY	AU		4	X	?			0
STOCK	CENTRE	COMBEAUFONTAINE	UA	4				4		4
STOCK	SUD	ARC-LES-GRAY	UB	12				12		12
STOCK	SUD	GRAY	UB	6				6		6
ACQUISITION	NORD	SAULX	UB	5				5		5
ACQUISITION	CENTRE	CHARMOILLE	RNU	12	8	X	12			12
ACQUISITION	SUD	GRAY-LA-VILLE	U	14			14			14
PLAI	CENTRE	FROTEY-LES-VESOUL	UE	3			3			3
PLAI	EST	LURE	U	1			1			1
PLAI	EST	LURE	Us	2			2			2
PLAI	NORD	CORBENAY	UE	2			2			2
PLAI	NORD	FROIDECONCHE	UA	1			1			1
PLAI	SUD	PESMES	UB	1			1			1
Total général				130	16		71	53	6	130

Le total de logements produits sur la période 2027-2028 serait donc de 71 (2027) + 53 (2028) + 60 (VEFA) = 184

La répartition par secteur de développement (hors VEFA non encore identifiées) à comparer aux objectifs est présentée ci-dessous :

2027			2028			Total 2027-2028			Objectifs
Centre	44	61,97%	Centre	20	37,74%	Centre	64	51,61%	35,00%
Nord	3	4,23%	Nord	15	28,30%	Nord	18	14,52%	5,00%
Sud	19	26,76%	Sud	18	33,96%	Sud	37	29,84%	40,00%
Est	5	7,04%	Est	0	0,00%	Est	5	4,03%	20,00%
71			53			124			

Le Conseil d'administration d'Habitat 70 à l'unanimité autorise son Directeur Général à :

- Signer tous documents et pièces nécessaires à l'établissement de la programmation de production de logements sociaux selon les modalités de la présente délibération
- Déroger aux précédentes délibérations concernant le nombre de logements produits par an et leur localisation.

Pour extrait délivré conforme
 Fait à Vesoul le 17/06/2026
 Le Directeur général
 Olivier ROSAT

